

**Plan d'actions RH projet Label Alliance**  
CTM du 8 février 2018

2017	2018				2019
T4	T1	T2	T3	T4	T1

Axe 1 Définition et mise en œuvre de la politique égalité professionnelle diversité		T4	T1	T2	T3	T4	T1
action 1	formaliser la politique d'égalité et de diversité						
action 2	signer un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle avec les organisations syndicales <i>GT à mettre en place</i>						
action 3	communiquer auprès des agents						
action 4	mettre en place une comitologie du projet Label <i>comité de pilotage ; comité opérationnel ; comité communication GT CTM (avant chaque réunion du CTM)</i>						
action 5	créer un réseau de référents égalité-diversité						
action 6	enrichir le rapport de situation comparée						
Axe 2 Communication, sensibilisation, formation		T4	T1	T2	T3	T4	T1
action 7	élaborer et mettre en œuvre une politique de communication spécifique						
action 8	élaborer et mettre en œuvre la politique de sensibilisation et de formation						
Axe 3 Mise en place d'une cellule de signalement des discriminations							
action 9	expérimenter une cellule interne de signalement des discriminations						
Axe 4 Prise en compte de la politique dans la GRH et la gouvernance du ministère		T4	T1	T2	T3	T4	T1
action 10	veiller à la mixité des instances, comités et jurys de concours						
action 11	uniformiser et sécuriser les procédures de recrutements des agents contractuels (guide du recrutement, boîte à outils...)						

Plan d'actions RH projet Label Alliance CTM du 8 février 2018		2017	2018				2019
		T4	T1	T2	T3	T4	T1
	action 12 former les managers et acteurs RH aux outils du recrutement						
	action 13 diversifier les viviers de recrutements et élargir la publicité des offres (titulaires et contractuels)						
	action 14 améliorer la traçabilité de la sélection des candidats à la mobilité						
<b>Axe 5</b>	<b>Favoriser la compatibilité des vies professionnelle et personnelle</b>	T4	T1	T2	T3	T4	T1
	action 15 renforcer la conciliation des temps au bénéfice de l'ensemble des agents (charte des temps)						
	action 16 instaurer le droit à la déconnexion						
	action 17 accompagner les encadrants et les agents travaillant à distance						
	action 18 instaurer un dispositif d'accompagnement du retour à l'emploi après une longue absence (tous motifs)						
	action 19 favoriser l'accompagnement à la parentalité (garde enfants, logement, emploi du conjoint, accès aux berceaux de crèches...)						